|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 2](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 3](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel juin 2019**

Conservation Justice

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en juillet 2019 sont les suivants:

1. Le 01 juillet 2019, au tribunal correctionnel d’Oyem, il y a eu l’audience de délibéré de l’affaire du Ministère de la direction provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem contre DIFFO Hugues Laurent, AVOME KOKOU Délila et MOUNGHOLA Coth Flore poursuivis pour trafic d’ivoire d’éléphant.
2. Le 18 juillet 2019, il y a l’audience de plaidoirie de sieur KIANKEU et son complice poursuivis pour détention, transport et commercialisation de seize pointes d’ivoire d’éléphant.
3. Le 22 juillet 2019, au tribunal correctionnel de Tchibanga, il y a eu les audiences de plaidoirie et de délibéré de l’affaire direction provinciale des eaux et forêts de la Nyanga contre ADAMAH Samuel et autres.

Plusieurs rencontres pour le renforcement de la collaboration et de suivi des procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires. On peut surtout noter celles avec le Ministre des eaux et forêts, son directeur de cabinet ainsi que les directeurs provinciaux des eaux et forêts, chef de cantonnement, les procureurs de la République, juges, etc.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 05 |
| Investigations ayant menées à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 33 |

Le mois de juillet 2019 n’a produit aucune arrestation. Toutefois, il résulte plusieurs missions d’investigation à travers différentes provinces de l’Ogooué-Maritime, la Ngounié et le Haut-Ogooué.

Au total cinq (05) missions d’investigations ont été organisées dans différentes provinces avec prise de contact de trente-trois (33) trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 0 |

Le projet n’a réalisé aucune opération en ce mois de juillet. Cependant, le projet a pu suivre trois procédures devant les tribunaux dans le cadre de l’application du projet AALF.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi trois affaires initiées par le projet AALF et effectuer des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 03 |
| Nombre de condamnations | 05 |
| Affaires enregistrées | 03 |
| Nombre de prévenus | 07 |

Le département juridique a enregistré sur les six (03) affaires dont une en délibéré. Il y a donc eu 5 personnes condamnées sur décision de justice et les deux autres sont en attente de leur verdict prévu pour le 1er août 2019 prochain.

1. **Le 01 juillet 2019**, au tribunal correctionnel d’Oyem, il y a eu l’audience de délibéré de l’affaire du Ministère de la direction provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem contre DIFFO Hugues Laurent, AVOME KOKOU Délila et MOUNGHOLA Coth Flore. Tous ont été reconnus coupables des faits de commercialisation de deux pointes d’ivoire brut d’éléphant et condamnés à 6 mois de prison dont 3 de sursis avec une amende de 2 millions de Francs CFA à titre de dommages-intérêts à payer à l’administration des eaux et forêts outre l’amende de 300 mille.
2. **Le 18 juillet 2019**, il y a l’audience de plaidoirie de sieur KIANKEU et complice poursuivis pour détention, transport et commercialisation de seize pointes d’ivoire d’éléphant. Après avoir jugé l’affaire, le délibéré a été renvoyé à l’audience du 1er août 2019.

1. **Le 22 juillet 2019**, au tribunal correctionnel de Tchibanga, il y a eu audience de plaidoirie de l’affaire direction provinciale des eaux et forêts de la Nyanga contre ADAMAH Samuel et autres. A l’audience de délibéré, les mis en cause ont été reconnus coupables des faits de détention et de transport d’une pointes d’ivoire. Ils ont été condamnés à la peine de 3 mois de prison ferme, 400 mille de dommages-intérêts chacun et 50 mille d’amende.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 04 |
| Nombre de détenus rencontrés | 05 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville à Tchibanga. En tout, sur les quatre visites effectuées, cinq (05) personnes ont été rencontrées pour ainsi vérifier leur détention effective en ce mois de juillet 2019;

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Il n’y a pas eu de pièces médiatiques en juillet.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 45 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 41 |
| Collaboration sur affaires | 15 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires.

**Estuaire**:

Il y a eu la rencontre avec un agent de la Direction de lutte anti-braconnage, la police judiciaire, l'avocat en charge des dossiers du projet, le coordonnateur du CAF, le ministre en charge des eaux et forêts, son chef de cabinet, le conseiller juridique du ministre, le parquet et le procureur de la République, etc.

**Ngounié-Nyanga**:

Il y a eu plusieurs rencontres avec le parquet et le tribunal de Mouila et Tchibanga, les chefs d’antenne des forces et de sécurité des deux provinces de la Ngounié et de la Nyanga ainsi qu’avec le directeur provincial des eaux et forêts de la province.

**Woleu-Ntem:**

Il y a eu l’entretien avec le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le responsable contentieux et celui de la forêt et les chefs d’antennes de la de la DGR et PJ.

Au total, au moins 45 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours de ce mois de juillet 2019, le projet AALF a initié neuf (05) missions d’enquêtes dans trois (03) provinces, Haut-Ogooué, Ogooué-Maritime et la Ngounié. Ces missions ont permis d'identifier 33 nouveaux trafiquants. Même s’il n’y a pas eu d’opération, les contacts enregistrés au cours des missions des enquêteurs devront conduire à des opérations.

Aussi, il y a eu des condamnations de cinq (05) personnes à des peines d’emprisonnement ferme et des amendes outre les dommages-intérêts.